



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22-01-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie Thérèse PLUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : Mmes ARNOUX L. BILLAUD C. GAUTHIER S. PLUCHON MT. THOMAZEAU V.
MM. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. GAUTHIER D. GRAVOUIL J. GUERIN A. LANDREAU B. MÉNARD
JD. MERLET A. VIGNERON L.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Raphaël GEFFARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno LANDREAU
Monsieur Franck ENON a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN
Madame Marie-Odile SUREAU a donné pouvoir à Madame Marie Thérèse PLUCHON
Madame Denielez HELLEUX a donné pouvoir à Madame Valérie THOMAZEAU
Madame Aline ROUSSIERERE a donné pouvoir à Madame Caroline BILLAUD

Absents :

Madame Véronique BRIN
Monsieur Cyril CAILLEAUD
Madame Wendy CORRE
Madame Marie Christine RETAILLEAU

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Jean-Daniel MENARD comme secrétaire de séance.

Approbation du PV séance du 18/12/2025 – Remarque de Monsieur Bruno LANDREAU qui demande une précision sur la question du sens unique poids-lourds (travaux aménagement sécuritaire RD27).

Unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1- Sujets faisant l'objet de délibérations :

Numéro d'ordre	Objets
DEL-2026-001	Demande de subvention au titre de La DETR 2026 – réaménagement de la bibliothèque communale.
DEL-2026-002	Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour l'année 2026.
DEL-2026-003	SyDEV : convention travaux de rénovation.
DEL-2026-004	Aménagement de la rue des Moulins : convention de Maitrise d'œuvre avec Vendée Expansion.
DEL-2026-005	Révision des tarifs du cimetière (reprise délibération).
DEL-2026-006	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 -REAMENAGEMENT DE LA BIBLOTHEQUE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle qu'un projet de réaménagement de la bibliothèque a été initié en 2025. Située depuis plus de 20 ans au rez-de-chaussée du Château de Landebaudière, celle-ci n'a connu aucune évolution, aucun changement au cours de ces dernières décennies. Un projet culturel a été mis en œuvre et a mis en exergue la nécessité d'adapter et de moderniser cet espace (mobilier et matériels adaptés, travaux de rafraîchissement des locaux). Ainsi, des demandes de devis ont été réalisés auprès de divers prestataires pour les travaux suivants :

- Peinture
- Mobiliser sur mesure
- Mobilier professionnel
- Signalétique
- Informatique/ numérique
- Collections spécifiques

Après avoir pris connaissance du guide de la campagne DETR/DSIL 2026 et constaté que la collectivité pouvait être éligible à une subvention car le projet s'inscrit dans les opérations prioritaires – catégorie Education, enfance et culture – réhabilitation d'espaces de spectacle ou d'espaces culturel, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la campagne 2026 D.E.T.R /DSIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la campagne 2026 D.E.T.R/D.S.I.L à hauteur de 60% soit 41 787,41€ et arrête les modalités de financement suivantes :

Opération budgétaire n°103 - Réaménagement de la bibliothèque communale			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	MONTANTS
Travaux	16 450,00 €	DETR (60%)	41 787,41 €
Collections spécifiques	565,82 €		
Signalétique	1 839,30 €		
Informatique/numérique	1 703,45 €		
Acquisitions mobilier professionnel	45 144,90 €	Part communale	27 858,27 €
Frais divers	3 942,21 €		
TOTAL	69 645,68 €	TOTAL	69 645,68 €

2- AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire a la possibilité, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires, dans la limite autorisée pour les frais liés :

Calcul de l'enveloppe

Crédits investissement réels
ouverts en 2025 : 4 495 788,13 €
Crédits rbt dette 211 981,94 €
Solde : 4 283 806,19 €
Limite autorisée (25%) : 1 070 951,55 €

Dépenses d'investissement

Imputation budgétaire		Affectation	Crédits (à reprendre au BP)	Commentaires
Opération n°101 - Opérations foncières et immobilières	2111	- Acquisition foncière ancienne école (EPF) + frais de notaire non connu à ce jour	150 000,00 €	Signature chez le notaire le 13 décembre 2025, montant non intégré dans les restes à réaliser. L'ouverture des crédits est indispensable pour respecter les délais de paiements légaux,
Opération n°101 - Opérations foncières et immobilières	2111	- Acquisition foncière ZX11, 12 et 141- Secteur les Moulins + frais de notaire non connu à ce jour	92 000,00 €	Signature chez le notaire le 19 janvier 2026, l'ouverture des crédits est indispensable pour respecter les délais de paiements légaux
Opération n°100 - Services Techniques	2188	Outillage électrique	548,42 €	Matériel nécessaire pour le branchement d'un camion dans le cadre de l'événement "Ma Région Virtuose" (23/01/2026) + autres événements
Opération n°103 - Commission Culture et Communication	2188	Panneau signalétique entrée d'agglomération	2 184,00 €	Projet à l'étude en fin d'année mais devis non signé. Projet programmé en début d'année 2026, l'ouverture des crédits est indispensable pour respecter les délais de paiements légaux
Opération n°102- Commission Vie associative	2188	Achat but de foot	3 322,73 €	Complément nécessaire suite à un premier devis validé en décembre 2025 (bras de déportation)
Opération n°13 - Voirie et réseaux communaux	2151	AMO Aménagement rue des Moulins	28 800,00 €	Les travaux étant programmés mi-2026, l'ouverture de crédits est indispensable pour respecter les délais de paiements légaux
TOTAL Autorisation Spéciale n°01 du 23/01/2025			276 855,15 €	
			Solde au 22/01/2025 = 794 096,40 €	
TOTAL			276 855,15 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide - d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de l'autorisation présentée ci-dessus. Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

3- SYDEV : CONVENTION N°2025.ECL.0764 RELATIVE A LA RENOVATION D'UN POINT LUMINEUX (RUE DES CIVELLES)

Madame le Maire indique que pour faire suite à une visite de contrôle, il a été identifié qu'un point lumineux situé rue des Civelles était défectueux. Des travaux de réparations doivent donc être engagés. A cet effet, il convient d'établir une convention. Un projet de convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération a été transmis par le SyDEV (convention n°2025.ECL.0764).

Le montant total des travaux s'élève : à 1 148 HT, pris en charge à hauteur de 50% par le Syndicat ; le montant de la participation communale est donc de 574 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver cette convention relative à la rénovation d'un point lumineux (rue des Civelles) et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

4- AMENAGEMENT DE LA RUE DES MOULINS : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC VENDEE EXPANSION

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Moulins programmés en 2026, il convient de conventionner avec Vendée Expansion afin que lui soit confiée les missions de maîtrise d'œuvre.

Les travaux comprennent :

- Réalisation des travaux d'assainissement d'eaux pluviales de la rue des Moulins
- Réaménagement des espaces publics de l'ensemble de la rue
 - ✓ Reprise des cheminements piétons
 - ✓ Modification de l'aménagement de la rue
 - ✓ Réalisation des aménagements

Descriptif des missions confiées à Vendée Expansion :

Phase conception :

- Les études de projets (PRO)
- Les études partielles d'exécution (EXE)
- L'assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) dont le dossier de consultation des Entreprises (DCE) et l'analyse des offres.

Phase travaux :

- L'examen de la conformité du projet et le visa des plans d'exécution (VISA)
- La direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- L'assistance lors des opérations de réception des travaux (AOR)

Rémunération :

Les honoraires de Vendée Expansion – SPL sont fixés en considération des éléments d'information transmis par le Maître d'ouvrage sur l'importance, la destination, la nature et sur la durée de la mission. Le montant provisoire de la rémunération des éléments des missions est de 6% *400 000€ HT (montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux) soit 24 000€ HT, TVA en sus, soit 28 800€ TTC. La rémunération définitive sera établie à partir du coût prévisionnel HT des travaux objet de l'étude et forfaitisée au stade PRO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver cette convention de maîtrise d'œuvre avec Vendée Expansion relative à l'aménagement de la rue des Moulins et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

5- REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE (REPRISE DELIBERATION)

Madame le Maire indique que pour faire suite à une erreur matérielle, il convient de reprendre la délibération relative aux tarifs du cimetière. En effet, une erreur s'est glissée quant au tarif d'une concession case de columbarium (15 ans). Le tarif restait inchangé pour un montant de 550€ (et non 350€).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'actualiser régulièrement les différents tarifs communaux, y compris ceux des concessions du cimetière. Elle précise que ce travail a été réalisé en lien avec les élus de la commission Finances qui ont validé la proposition de nouveaux tarifs, comme suit :

Concessions funéraires	Durée	Tarifs proposés	Tarifs actuels
Concession tombe simple (2m²)	30 ans	180€ (renouvellement 180€)	130€ (renouvellement 130€)
Concession tombe simple (4m²)	30 ans	360 € (renouvellement 360€)	260€ (renouvellement 260€)
Concession case de columbarium (fourniture d'une plaque incluse)	15 ans	550€ (renouvellement 550€)	550€ (renouvellement 550€)
	30 ans	850€ (renouvellement 850€)	850€ (renouvellement 850€)
Cavurne	30 ans	600€ acquisition (renouvellement 180€)	350€ (acquisition et renouvellement)
Jardin du Souvenir*	30 ans	105 €	60€

**Redevance pour la fourniture d'une plaque signalétique + gravure et son emplacement sur le Livre du Souvenir durant 30 ans.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider les nouveaux tarifs du cimetière (concessions funéraires), applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

6- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
19/12/2025		Entretien des haies, accotements et chemins ruraux	EURL CHEVALIER (85130)	16 182,00 €
19/12/2025		Débroussaillage des bassins d'orage	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT (85700)	5 349,00 €
22/12/2025	DEC-2025-059	Révision des loyers pour l'année 2026.		
29/12/2025	DEC-2025-060	Renonciation à préempter les parcelles F 779 et F 891		
29/12/2025	DEC-2025-061	Renouvellement de la concession n°580 dans le cimetière communal		
09/01/2026	DEC-2026-001	Renonciation à préempter les parcelles A 1830, A 2695, A 3030		
12/01/2026	DEC-2026-002	Renonciation à préempter la parcelle A 3040		
12/01/2026	DEC-2026-003	Tarif exceptionnel de location pour le foyer culturel à Mme Nadine GIRARDEAU le 25/12/2025		
13/01/2026	DEC-2026-004	Renonciation à préempter la parcelle A 1581		
13/01/2026	DEC-2026-005	Atribution de la concession n°863 dans le cimetière communal		
21/01/2026	DEC-2026-006	Renonciation à préempter les parcelles A 1391, A 2463		
20/01/2026		Taille des haies bocagères et d'ornement	ROTURIER RAPHAËL (85700)	11 208,00 €
20/01/2026		Taille des haies sur les chemins	ROTURIER RAPHAËL (85700)	5 131,20 €
20/01/2026		Nettoyages, réductions d'arbres, dégagement et taille de branches	LE MOAL ELAGAGE (85390)	1 800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte des décisions du maire.

Prochain conseil municipal :

- 5 mars : vote du budget

Inauguration Espace Jacques Forestier : 30 janvier 2026 à 17h00.

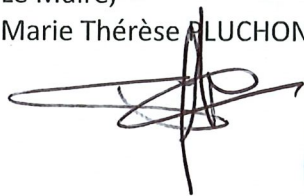
ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : 15 et 22 mars 2026

Point sur la tenue des bureaux de vote + dépouillement. Missions obligatoires pour les élus. Un mix équipe actuelle + équipe des candidats.

Questions diverses :

- Point projet Piste cyclable (CCPM)
- RD27 : envoi délibération au cabinet Président du Département. Point sur les retours du Département suite aux remarques du conseil. 2 délibérations (subventions) devront être présentées et prises en mars.
- Point dossier sécurité des ERP
- Réunion budget : 29/01 + 2/02 (subventions)+ intervention JMS (17/02)+ 25/02
- Point sur les chantiers en cours = route de La Verrie / La Comté
- Remarque sur les pourtours du terrain de foot. L'entreprise avait préconisé l'hiver pour que le terrain se tasse. Le sujet est bien pris en compte par l'élue en charge de la voirie et des actions nécessaires seront engagées en temps voulu.

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON




Le secrétaire de séance
Jean-Daniel MENARD

